

www.rehainviller.fr



Rehainviller en 1914

Les services techniques

Le PAVE



Rehain'Actu



Édito

Vous avez entre les mains le numéro 4 de Rehain' Actu. Eh oui déjà. Cette fois ci, je ne vous parlerai pas de notre future entrée à la CCL, nous en reparlerons très bientôt.

Je voudrais profiter de cet Edito, pour rappeler à tous que la vie en communauté donne des droits, mais engendre en contrepartie des obligations.

Or je constate depuis quelque temps une recrudescence des incivilités. Vols, dégradations.....et surtout un non respect des limitations de vitesses, sens de circulation, etc.

La commune va bientôt réaliser des travaux de sécurité dans la rue Pierre Eugène Marin : création d'une bande de trottoirs, du côté école maternelle, pour sécuriser le parcours des parents. Un plateau surélevé sera aménagé pour limiter la vitesse, souvent inadaptée dans cette rue en ligne droite. Une réflexion va être menée pour faire respecter la vitesse rue du Laxatte, où je rappelle que celle-ci est limitée à 30 Km/h.

Des précisions sont données à l'intérieur de ce journal sur la législation concernant nos amis à quatre pattes. Je souhaite à ce sujet ne pas devoir mettre en place une politique de répression comme la loi m'y autorise.

Bonnes vacances à tous

Gérard COINSMANN,
Maire

Pensez à surveiller régulièrement votre compteur d'eau

Comment déceler une fuite après compteur ?

Cessez d'utiliser l'eau pendant la nuit. Relevez l'index de votre compteur d'eau. Au matin, avant toute utilisation, relevez de nouveau l'index. Si les chiffres ont changé, alors il y a une fuite sur votre installation après compteur.

Que dois-je faire en cas de fuite ?

Si la fuite se situe au niveau, ou avant votre compteur, contactez la mairie. Si la fuite se situe sur votre installation privée, la réparation vous incombe.

N'attendez pas de recevoir votre facture pour contrôler votre compteur !

R

EHAINVILLER EN 1914

Fuir Chaufontaine...

Août 1914. Les troupes des 15 et 16 ème corps sont en débâcle. Le 23, les Allemands sont à la porte de la ferme de Chaufontaine. Ils brisent le téléphone et accusent les civils d'avoir tiré sur eux. Abandonnant la ferme que l'ennemi est en train de piller, les habitants se réfugient dans l'auberge de Chaufontaine, chez Monsieur Vanderhenden. Mais la bataille fait rage. Un obus allemand arrive au dessus de l'escalier de la cave où ils sont terrés. Il faut partir. Au passage, ils constatent que la ferme est en feu.

Des civils apeurés passent sur la route ainsi que les enfants de l'hospice. Le 173è RI est à l'assaut et veut reprendre Chaufontaine. Les Allemands sont cachés dans les carrières. Au pont du Laxatte, les soldats français arrêtent les fuyards, surpris qu'il reste des survivants. On monte la côte vers Rehainviller. Des corps jonchent le fossé.

C'est un spectacle de désolation. La maison de Mme Veuve Geoffroy a été incendiée. Les habitants sont terrorisés. Il en reste une quarantaine. Ils sont réfugiés dans leurs caves.

L'Abbé Bardot, curé de la paroisse, ainsi que M. Joseph Noirclerc, habitant de la commune, ont été emmenés par les Allemands en dehors du village. Ils seront fusillés au Pré St Georges. On retrouvera leurs tombes, le chapeau du pasteur sur l'une, les clefs du presbytère sur l'autre.

A l'entrée du village, des soldats français s'affairent à enterrer un Allemand. L'église est en train de brûler ainsi qu'une quarantaine de maisons. Les rues sont désertes. La ferme Conigliano a été incendiée. Au pied de l'église gît la plus petite cloche, intacte. Elle sera récupérée pour un lieu de culte de fortune, d'abord dans une salle du presbytère, puis dans un baraquement transitoire, devant l'écurie de M. Renard.

Du fait des replis successifs des belligérants, Rehainviller se trouve au cœur des combats. Au cours de ces opérations, le village sera pris et repris sept fois dans la même journée. Les Français l'occupent le jour laissant place à l'ennemi pour la nuit. De très violents affrontements ont lieu dans le cimetière et des obus de 155 tombent sur le village.

Le 4 septembre 1914 un ordre d'évacuation est donné devant l'intensité des bombardements. Les habitants fuient vers Nancy. Au milieu d'eux, M. Stanislas Gaillard a chargé son fils sur une brouette. Au cours de ces opérations, 25 maisons, dont l'église, seront entièrement détruites et 150 cadavres enterrés à proximité du village, attestant de l'ardeur de la lutte. Trois habitants refuseront de quitter Rehainviller.

Nota: en 1920, la commune fut citée à l'ordre du pays pour sa belle attitude en août et septembre 1914.

Récit de M. Bernard HALTER, habitant de Rehainviller

D'après les mémoires de René MARIN, 16 ans en 1914) et les recherches de l'Abbé BARBIER.

La pollution canine

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons.

En dehors des cas précités, elles sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts, les espaces des jeux publics pour enfants et ce, par mesure d'hygiène.

Le propriétaire du chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe (35 euros).

Un arrêté sera pris dans ce sens.

B

ILAN DES NAP

En 2015/2016, sur les 123 élèves scolarisés à Rehainviller, 108 sont inscrits aux NAP (Nouvelles Activités Périscolaires), répartis entre 14 ateliers hebdomadaires et encadrés par 9 intervenants. Deux sessions de 1H30 sont proposées chaque semaine.

Une enquête de satisfaction a invité nos chères têtes blondes (et brunes) à donner leur avis : la note globale est de 8,5/10 (maternelles) et 8/10 (élémentaires). Toutes les activités ont été appréciées, ainsi que le découpage de la séance en 3 activités pour les maternelles. Des désirs ont aussi été formulés...ils feront l'objet de pistes à creuser.

L'Etat finance une partie du budget, qui se répartit entre le personnel encadrant et le matériel. Reste à la charge de la commune un surcoût de 5.000€; toutefois, le conseil municipal a décidé de reconduire la gratuité des activités pour la rentrée prochaine.

Membres de la commission Ecole: G.Coinsmann, S.Coche, A. Grajon, M.Halter, H.Louis, N.Petitjean

Sylvaine COCHE

L

ES SERVICES TECHNIQUES

Missions générales et exigences liées au poste d'agent d'entretien communal

Garants de la préservation du patrimoine et de son environnement, les services techniques veillent à la propreté, l'entretien et la réfection : des bâtiments communaux (mairie, écoles, bibliothèque, équipements sportifs..) ; de la voirie communale ; des espaces verts et des jardins publics.

Les services techniques assurent le maintien en bon état de fonctionnement des réseaux d'eaux pluviales et d'éclairage public. Ils interviennent également pour apporter soutien et logistique aux différentes festivités se déroulant sur la commune.

Le poste nécessite des compétences variées :

- organisationnelles (savoir adapter sa journée en fonction des objectifs, des priorités et des contraintes météorologiques),
- relationnelles (contacts avec les usagers, les élus...),
- mais aussi techniques (savoir-faire en mécanique, utilisation de matériels et d'engins de terrassement, maîtrise des règles de sécurité et de signalisation des chantiers, connaissances en normes techniques du bâtiment, application des pratiques d'entretien au niveau du fauchage, de la taille et des traitements...).

A Rehainviller

Sont agents des services techniques à Rehainviller, dont 3 titulaires : Didier (responsable de l'équipe, rattaché hiérarchiquement au maire), Loïc, Kevin, Matthieu et Philippe.

Le planning de la journée est toujours défini par la météo et les urgences. Ainsi, récemment, une fuite d'eau a nécessité une intervention immédiate à l'aide de matériels appropriés, et a repoussé de 48H les plantations florales initialement prévues. Autre exemple: les pluies diluviennes engagent les agents à privilégier l'entretien du matériel communal. Heureusement, en milieu rural, les agents sont polyvalents et savent s'adapter...Hommes de ressources, ils permettent à la commune de réaliser de substantielles économies.

Si le métier comporte les contraintes évoquées, il présente des atouts certains aux yeux de nos agents. Pour Matthieu et Philippe, c'est l'activité paysagère qu'ils préfèrent (taille et plantations), car « elle contribue à l'embellissement du paysage ». Pour Loïc, « c'est l'absence de routine, ici on apprend tous les jours, et puis on a un sentiment d'utilité en remplissant une mission de service public ». Kevin, lui, apprécie également « la diversité des tâches et le travail qui s'effectue souvent en binôme au sein d'une équipe à taille humaine ». Enfin, Didier évoque son plaisir à « gérer des personnes motivées, mais aussi à rencontrer et négocier avec les artisans et entreprises prestataires ». Sa fonction appelle une grande disponibilité, que lui reconnaissent d'ailleurs ses collaborateurs.

Sylvaine COCHE

P AVE

Certains d'entre vous ont pu apercevoir à la fin du mois de mai, la commission travaux déambuler dans les rues de notre village. Cette visite avait pour but la mise en place du « PAVE ».

Ce « PAVE - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics » fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible l'ensemble des trottoirs, des stationnements, des établissements recevant du public (ERP), des installations ouvertes au public (IOP) tels que cimetière, aire de jeux, vestiaires, abris bus...

Le principe d'accessibilité est de pouvoir se déplacer sur la voie publique sans l'aide de personne, entre deux points sans se mettre en danger, donc favoriser l'autonomie.

Le PAVE doit être vu comme un outil proche des préoccupations des communes rurales. C'est un document de planification pour la réalisation de futurs travaux afin de rendre accessible les voiries.

C'est également un document de communication car il permet d'établir une concertation, d'informer les citoyens, de mettre en avant les forces et faiblesses en matière d'accessibilité.

Quelques exemples d'aménagement de la voirie :

- Elargissement de trottoirs,
- Pose de rampes d'accès aux différents lieux accueillant du public (mairie, église, salle communale, école ...),
- Pose de mains courantes dans les mêmes endroits,
- Création de passages piétons à des endroits clés et stratégiques avec bandes podotactiles pour les personnes déficientes visuelles,
- Aménagement du mobilier urbain (boîtes aux lettres, panneaux d'affichage...) les rendant accessibles aux personnes en fauteuil roulant.

La commission Travaux a la charge d'identifier, de programmer et d'évaluer le coût des travaux d'accessibilité à mettre en œuvre sur notre commune.

Pascal DIDIER

Maladie de Lyme

La maladie de Lyme est ancienne mais reste très peu connue et mal soignée en France. Les tiques sont pourtant de plus en plus porteuses de bactéries et parasites.

Alors, lors de sorties dans les espaces herbeux ou boisés, protégez-vous avec des vêtements (éventuellement imprégnés d'un spray anti-tiques) couvrant les jambes, les bras et le décolleté. Au retour, inspectez-vous, vos enfants ainsi que vos animaux.

En cas de morsure, retirez la tique rapidement avec soin. C'est une opération délicate, source possible de contamination. Utilisez uniquement un tire-tique acheté en pharmacie. Ne la couvrez jamais de produits pour l'endormir tels que éther ou graisse, et ne l'écrasez pas avec les doigts. Ensuite, allez consulter impérativement votre médecin, car non soignée, cette maladie peut devenir très grave et chronique.

Hannelore LOUIS

AGENDA

Sept - Oct

Dimanche 18 septembre: brocante organisée par l'Association Sportive de Rehainviller-Hériménil (ASRH).

Dimanche 18 septembre: fête foraine organisée par la municipalité.

Samedi 15 octobre: loto salle du Foyer socio-culturel organisée par l'Association Familles Rurales.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

Margot DIDIERJEAN le 10 juin 2016 à Nancy

Tous nos vœux au nouveau-né et aux heureux parents.

MARIAGES :

Emilie Françoise MAIRE et Fabrice Paul Louis PAYEUR le 18 juin 2016

Aline Aurore VIGNOT et Sylvain Jean CAPEL le 25 juin 2016

Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés.

ACTU +

Théo Curin à Rio

Le comité paralympique et sportif français de sélection a validé sa participation aux jeux paralympiques de Rio. Le jeune Rehainvillois nagera sur les 50 m, 100 m et 200 m nage libre.

Sous-préfecture de Lunéville : nouveaux horaires d'accueil du public

A compter du 1er juillet, les horaires sont les suivants: les lundi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h00, le mercredi de 8h30 à 15h00.

Journal bimestriel n°4- 2610 1 180
Dépôt légal préfectoral n° 301
Ce bulletin a été tiré à 500 exemplaires
Imprimeur : PARADIS Lunéville

Directeur de la publication : Gérard COINSMANN, Maire
Conception : la commission communication composée de MM Coinsmann, Didier, Paquette et Mmes Coche, Louis, et Halter